

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 3

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

agréera, sans résistance, le sacrifice général nécessaire à l'avenir de la patrie.

* * *

Après une série d'études et d'expériences effectuées en 1910 par la « commission de perfectionnement de l'arme de l'infanterie », le ministère de la guerre a acquis, en 1911, à l'usine anglaise Mills, 25 000 équipements en toile verte d'un modèle pareil à celui de l'infanterie anglaise adopté en 1908 (*The pattern 1908 wit Infantry equipment*). Toutefois une commission technique a introduit quelques modifications. Cinquante exemplaires du modèle modifié ont été soumis à une épreuve de service en campagne de longue durée; elle a consisté en une marche de 319 kilomètres en 15 journées, coupées de 4 jours de repos.

Pendant la marche on a essayé également un équipement d'officier d'infanterie en toile verte, et on a fait une étude comparative de nos jambières réglementaires avec une jambière anglaise et deux modèles de guêtres en toile.

Les expériences ont donné des résultats tout à fait encourageants. Tant l'équipement d'officier que celui du troupier ne subiront que de légères retouches et seront réglementés prochainement sous le nom de : *Équipement pour l'infanterie, M. 912*.

Les jambières anglaises de tissu extrêmement souple ont donné d'excellents résultats et surpassé en commodité et protection tous les autres précédés essayés pendant la marche.

INFORMATIONS

SUISSE

Dans le train. — Le 1^{er} décembre passé, les chefs du train des divisions se sont réunis, à Berne, pour discuter un certain nombre d'objets, relatifs à leur service. Leurs conclusions ont fait l'objet d'une lettre collective, adressée au service de l'artillerie. Les voici :

1. Les opérations de la mobilisation du temps de paix souffrent de la convocation de la troupe à l'heure même fixée pour l'estimation des chevaux. Aussi longtemps que l'on ne disposera pas sur toutes les places de rassemblement de corps, comme à Berne, du personnel du *landsturm* prévu pour prendre livraison des chevaux, il serait désirable de convoquer une heure plus tôt les hommes du train domiciliés dans le voisinage.

2. L'Ordonnance d'octobre 1909 sur les contrôles, a supprimé les contrôles spéciaux du train de ligne tenus dans les divisions. Du même coup les chefs du train ont été privés des renseignements si désirables pour eux au sujet des cadres et des hommes placés sous leurs ordres. Chacun admet qu'il y a là un inconvénient qui pourrait être corrigé par une modification de l'art. 13 de l'Ordonnance : Tenue des contrôles de corps du train de ligne par le chef du train; le cas échéant délivrance annuelle d'extraits des contrôles au chef du train.

3. Le Guide des états-majors est délivré aux médecins, vétérinaires et officiers du commissariat des régiments et des brigades, non aux officiers du train (réserve faite des chefs du train de division). Pourtant, ce guide contient une série de prescriptions importantes relatives au service du train, prescriptions dont l'Instruction sur le service en campagne ne fait pas mention. Nous préavisons pour la remise du Guide des états-majors à tous les officiers du train de ligne (nombre des exemplaires nécessaires, 84).

4. Nous demandons s'il ne conviendrait pas de mettre une cuisine roulante à la disposition de l'échelon des bagages de la brigade d'infanterie. Cet échelon compte, au minimum, sans adjonction d'armes spéciales, 4 officiers, 7 sous-officiers et 152 soldats. Il est souvent éloigné des troupes. Les motifs généraux invoqués pour l'adoption des cuisines roulantes valent au même titre pour leur attribution aux grosses colonnes de trains.

5. Nous renouvelons notre proposition d'armer les soldats du train du fusil court. Nos motifs sont les suivants :

Le soldat du train a besoin d'une arme pour sa défense personnelle. Cette nécessité est admise dans tous les Etats qui nous avoisinent, aussi donnent-ils la carabine à leur personnel du train.

Au surplus, armés, les soldats du train seront mieux à même de protéger contre des entreprises de l'ennemi tant leurs cantonnements que les places de distributions et de rassemblement.

On économisera, au bénéfice du front, partie du personnel des escortes. Un armement procure au soldat du train une tenue plus militaire et accroît sa confiance en soi-même.

On objecte que l'enseignement de l'emploi du fusil entravera celui du service du train. Cette objection ne nous paraît pas fondée. Le maniement du fusil remplacera l'exercice au sabre. Quant à l'instruction du tir, il est facile d'y procéder à l'école de recrues qui dispose toujours d'un tiers de surnuméraires. Le soldat du train poursuivra son perfectionnement comme tireur dans les sociétés de tir.

Les 2500 fusils environ qui seraient délivrés au personnel des services derrière le front constitueraient un notable accroissement de la force combattante de notre armée.

6. La nouvelle organisation des trains donne le pas aux quartiers-mâtres

pour la conduite des échelons du train. De là, à notre avis, un dualisme regrettable. Sans doute, la conduite des colonnes, d'une si majeure importance, se trouvera peut-être confiée à des officiers parfaitement capables de l'assumer; mais ils ont, en même temps, d'autres missions à remplir, et ne seront pas en situation d'apprécier avec exactitude l'effort imposé aux hommes et aux bêtes, moins encore de contrôler les mesures à prendre pour conserver ou accroître les forces des uns et des autres.

Nous proposons, en conséquence, de revenir sur le principe et de décider que tout échelon ou fraction d'échelon du train sera dirigé exclusivement par des officiers ou des sous-officiers du train.

7. Nous proposons, pour les officiers du train, l'échelonnement des services suivants :

a) Lieutenant : service dans une compagnie des subsistances, du train de position ou du train de forteresse.

b) Officier du train : service soit dans un rég. d'inf., une brig. de cav., un bat. sap. ou un groupe sanitaire, soit pour l'officier subalterne, nouveau service dans une compagnie des subsistances, du train de position ou du train de forteresse.

c) En premier lieu, pour officier du train présumé apte à l'avancement au grade de capitaine : service comme officier subalterne attaché au chef du train de division.

d) Service comme officier du train d'une brigade d'infanterie ou comme commandant d'une compagnie des subsistances, du train de position ou du train de forteresse.

e) Service d'officier supérieur adjoint à l'officier du train de division.

f) Service comme chef du train de division ou commandant d'un groupe sanitaire ou d'un groupe du train de forteresse.

8. Nous estimons désirable pour les progrès de l'instruction que les chefs du train de division soient appelés à visiter les écoles de recrues et de cadres, et, le cas échéant, commandés au titre d'instructeurs extraordinaires pour l'instruction du train de ligne.

Nous invoquons, à cet effet, les prescriptions des §§ 13, 14 et 30 de l'Ordonnance du 28 février 1908, concernant les obligations et la sphère d'activité des commandants de troupes, ainsi que le § 3 de l'Ordonnance du 28 février 1908 relative au personnel d'instruction.

Skieurs. — La course de patrouilles pour la coupe Challenge de la 1^{re} brigade d'infanterie, offerte en 1911 par le colonel-divisionnaire de Loys, a eu lieu le dimanche 9 février. La grande majorité des inscrits habitant les Alpes, les patrouilles avaient reçu rendez-vous pour ce jour-là à 12 h. 30 au pont de la Gryonne (route de Gryon-Arveyes). Cinq patrouilles se sont présentées.

Patrouille n° 1. Comp. II, bat. 2 : lieutenant Gallay, caporaux Capt et Golay, fusiliers Meylan et Reymond.

Patrouille n° 2. Bat. 7 : 1^{er} lieutenant Colomb, fourrier Curchod, sergent Hinville, caporaux Bugnion et Kraft.

Patrouille n° 3. Bat. 7 : lieutenant Decollogny, sergent Dentan, caporal Barbey, fusiliers Depallens, Stadler.

Patrouille n° 4. Bat. carab. 1 : 1^{er} lieutenant Aviolat, caporaux Bonzon et Rosset, carabiniers Vurlod, Fromentin.

Patrouille n° 5. Bat. carab. 1 : 1^{er} lieutenant Chabloz, sergent Pernet, caporal Mottier, carabinier Burry, tambour Bach (bat. 7).

Le Ski Club de Genève, assisté de plusieurs officiers de la 1^{re} brigade, s'était chargé de l'organisation de la course.

Les départs ont commencé à 12 h. 35 ; les chefs de patrouille ont reçu, les uns après les autres, l'ordre tactique ci-dessous. Ils étaient libres de partir dès l'instant où ils l'avaient en mains. Ils avaient été prévenus, avant le départ, que l'exercice ne constituait pas une course de vitesse, mais que la note de tactique serait deux fois plus importante que celle attribuée à la vitesse.

Voici le thème tactique :

Ordre donné à 12 h. 30 au moyen du téléphone depuis Bex, par le ct du rég. inf. A à un lieutenant aux avant-postes vers Gryon.

1. L'ennemi a franchi le Pillon et est arrivé cette nuit aux Diablerets-Vers l'Eglise.

Ses avant-postes ont été vus au Col de la Croix ce matin vers 11 heures.

Nos troupes sont à Aigle-Bex.

2. Nous avons l'ordre d'empêcher l'ennemi de déboucher dans la vallée du Rhône.

Notre régiment doit garder le bassin de la Gryonne, le régiment B est à sa gauche. Notre régiment monte à Gryon, Villars-Chesières.

3. Vous partez en patrouille sur la rive droite de la Gryonne.

Je veux savoir :

A. Si l'ennemi a avancé.

B. S'il a avancé, quel chemin il a pris : rive droite ou rive gauche de la Gryonne, et où il est.

Une autre patrouille (supposée) a la même tâche que vous sur la rive gauche.

4. Je monte en tête du régiment par la route Bex-Gryon, où les rapports me trouveront. Il me faut un rapport au plus tard, au pont de la Gryonne, à 3 h. s., moment où le régiment atteindra la Barboleuse entre Gryon et le pont de la Gryonne.

Le Ct Rég. A.

L'ennemi est représenté par des fanions rouges. 1 fanion = 1 section.

Les commissaires de la course portent le brassard blanc ; les patrouilles doivent répondre à leurs questions.

Chaque patrouille agit sur le terrain comme si elle était seule.

Les départs des patrouilles auront lieu de 5 en 5 minutes.

L'heure la plus tardive pour l'arrivée du rapport à la Gryonne est la suivante :

Pour la patrouille partie la	1 ^{re}	3 h.
»	»	»
»	2 ^e	3 h. 05
»	»	»
»	3 ^e	3 h. 10
»	»	»
»	4 ^e	3 h. 15
»	»	»
»	5 ^e	3 h. 20

Une note étant prévue pour la vitesse moyenne de la patrouille, ses participants doivent tous se présenter dès leur arrivée.

Des groupes de commissaires avaient été échelonnés aux Loveresses, au point 1622 et au but, sous le Commun de Charmet, pour contrôler la conduite tactique des patrouilles.

Il peut être intéressant pour les concurrents de connaître une des façons de résoudre la tâche : nous l'indiquons sans avoir le moins du monde la prétention de condamner les autres solutions.

Au reçu de l'ordre le lieutenant pouvait se dire : l'ennemi a marché ou est resté au col ; au cas le plus favorable, il a déjà marché 2 1/2 heures et peut être arrivé vers Bretaye, car il est peu probable qu'il s'avance par le fond de la vallée. Si cette hypothèse est juste, je dois monter rapidement sur le versant droit de la Gryonne pour le devancer ou couper sa piste que je verrai. Si, au contraire, il n'a pas bougé ou s'il est parti plus tard, j'ai presque sur tout mon trajet des vues vers la partie supérieure de la vallée qui me permettront de le découvrir ; donc en montant je ne risque pas de manquer mon affaire ; même si l'ennemi suit le fond de la vallée, j'ai des chances de le voir d'en haut.

Par quel chemin monterai-je ? Le chemin Plan-Jorat, En-Soud, Bretaye suit une ligne de hauteurs d'où j'ai partout des vues étendues vers la direction de l'ennemi et où des bois me permettent de me dissimuler. Ce sera ma direction générale, quitte à m'en écarter un peu suivant le terrain ; peut-être, par exemple, faudra-t-il passer au point 1622 d'où il semble qu'on puisse voir toute la vallée en amont.

Suivant ainsi de plus ou moins près le chemin de Bretaye, je constaterai s'il est ouvert sur tout son parcours, ce qui peut être important pour mon chef. Je constaterai aussi, en cours de route, si la neige porte un piéton.

Enfin, puisque nous sommes deux patrouilles sur les deux rives opposées d'une même vallée, je n'oublierai pas qu'à la montagne ce qu'on voit le mieux est le versant opposé de la vallée, alors qu'on peut fort bien croiser

sans la voir une petite colonne marchant sur la même rive que soi. Je ne manquerai donc pas d'avertir mon chef de ce que j'aurai vu sur la rive gauche. Mon camarade de la rive droite complétera de même ce que j'observerai sur ma rive droite.

Ce raisonnement se précise petit à petit pendant la marche, car notre lieutenant est parti dès qu'il a été fixé sur la direction à prendre ; les jambes de la patrouille, l'habileté de son personnel et aussi la bonne et la mauvaise chance font le reste.

Il arrive ainsi sur l'ennemi que marquent 10 fanions de section. ils étaient plantés entre le Commun de Charmet et la Roche, sur la rive gauche du ruisseau de Bretaye, un peu au-dessous de la courbe pointillée 1680. Il les aperçoit, dresse vite un croquis montrant d'où il les a observés, à quelle heure, ajoute au besoin quelques mots d'explication, des renseignements sur la rive gauche, la praticabilité du terrain et remet son rapport à son skieur le plus rapide pour le faire parvenir à son chef. Lui reste collé à l'ennemi, le cotoyant s'il marche, reconnaissant de mieux en mieux sa force et sa situation s'il reste en place. Mais comme ici nos fanions ne bougent pas et que notre régiment ne monte pas, il n'a rien de mieux à faire qu'à redescendre lui-même ; ce qui explique pourquoi plusieurs patrouilles sont rentrées compactes.

Toutes ont compris qu'elles devaient monter ; leur vitesse a été bonne ; la deuxième comme vitesse est arrivée à la cote 1800 sous Bretaye et a fait le trajet qui comportait 600 m. d'ascension et de descente en 1 h. 51 m. La première a su voir sans monter aussi haut.

Les rapports une fois reçus, les commissaires se sont réunis et ont discuté les notes. 5 notes de 1 à 10, avec 10 comme maximum, ont été données. La valeur du rapport : complet, clair, précis et exact, étant le point le plus important, sa note devait être multipliée par 5. La note du commissaire au but (façon dont la patrouille avait reconnu le but) était multipliée par 4. La moyenne de celles des commissaires sur le trajet, bonne utilisation des cheminements et des points de vue, était multipliée par 3. Ces trois qualifications composaient la note tactique qui pouvait ainsi atteindre 120. Pour la vitesse, la note donnée au temps mis pour recevoir le rapport était multipliée par 4 et la moyenne des temps de tous les hommes d'une patrouille par 2. Ainsi, maximum pour la vitesse 60, soit la moitié de la note de conduite tactique.

Ces notes ont donné aux patrouilles les rangs suivants :

	Pour la tactique.	Pour la vitesse.	Total.
1 ^{re} patrouille	5 ^e	4 ^e	5 ^e
2 ^e »	2	5	4
3 ^e »	1	3	1
4 ^e »	3	2	2
5 ^e »	4	1	3

En conséquence, le bat. 7 détient la coupe de la 1^{re} brigade. Elle a été remise au lieutenant Decollogny, commandant la patrouille 3. Le Ski Club de Genève, organisateur du concours, a voulu que le personnel de la patrouille gagnante conservât un souvenir personnel de cette journée; il a remis à chacun de ses membres une modeste médaille avec une inscription.

Aucun incident fâcheux n'a gâté cette belle journée. Un homme indisposé un moment a pu rejoindre sa patrouille. Il y a eu un ski et deux courroies de fixation cassés, sans accident de personne. Rien donc à regretter au point de vue sanitaire. De plus le temps était splendide, la neige bonne, un peu collante en bas; près du pont, pendant 5 à 10 minutes, les patrouilles pouvaient hésiter à marcher ou à skier. Elles étaient, bien entendu, libres de choisir.

Une chose devra cependant être modifiée: le signe distinctif des patrouilles; les numéros noirs sur blanc, de 9 cm. de hauteur, fixés à la poitrine ont été très difficilement lus par les commissaires. Des brassards portés à chacun des bras, numérotés et de couleurs différentes pour chaque patrouille ne vaudraient-ils pas mieux? C'est un point à étudier pour la prochaine épreuve.

Major W. BOREL,
président du Ski-Club de Genève.

Instruction militaire préparatoire. — Nous extrayons les indications suivantes du rapport adressé au Département militaire suisse par le comité chargé de l'instruction militaire préparatoire dans le canton de Vaud, pendant l'exercice 1912.

L'instruction a été donnée dans 52 sections. 23 des sections de 1911 n'ont pas renouvelé les cours en 1912; d'autre part 11 sections nouvelles ont été formées. Le nombre moyen des élèves a été de 1360, en diminution de 399 sur l'année précédente. Au début les inscriptions comptaient 1458 élèves; 172 ont dû abandonner en cours d'instruction pour motifs divers. Au point de vue de l'âge, la répartition a été la suivante: 457 élèves de 16 ans, 386 de 17 ans, 352 de 18 ans, 263 de 19 ans.

879 en étaient à leur premier cours, 411 au 2^e, 168 au 3^e.

Le personnel d'instruction a été composé de 55 officiers, 126 sous-officiers et soldats, 41 moniteurs civils de gymnastique.

Les instructions générales ont été données à ce personnel dans deux cours de cadres, l'un le 28 janvier, pour les moniteurs de gymnastique — 59 présents; — l'autre, les 24 et 25 février, pour les instructeurs militaires proprement dits, — 130 présents, représentant 50 sections.

Ces mesures préliminaires ont répondu à une nouvelle organisation générale des cours. Les sections ont reçu l'autorisation de commencer les exercices de gymnastique sans arme déjà avant l'équipement de la section.

Visant à l'assouplissement préalable des élèves, ces exercices pouvaient avoir lieu en hiver, et, selon les intempéries, dans un local fermé; ils ne devaient, toutefois, pas dépasser le $\frac{1}{5}$ des heures prévues pour le cours complet. Dix sections ont profité de cette autorisation et s'en sont bien trouvées.

Les cours d'instruction militaire ont duré du 3 mars au 15 novembre. La gymnastique a rempli 1736 heures. Les exercices militaires et le tir 1904. Au total, 3640 heures, ce qui donne une moyenne de 70 heures par section.

Les résultats des examens de gymnastique ont montré un léger progrès sur 1911. L'enseignement a été plus rationnel et progressif. Voici les résultats :

<i>Lever d'haltère :</i>	1 ^{er} examen, 5 levers, 2 ^e , 7 levers.
<i>Saut en longueur :</i>	» 2 m. 80 » 3 m. 10.
<i>Course de vitesse 80 m. :</i>	» 13 sec. » 12 $\frac{1}{2}$ sec.

Aux exercices de tir, la moyenne des cartouches tirées a été, par élève, de 12.7 cartouches d'exercice, et 31 cartouches à balle. Les résultats ont été supérieurs à ceux de 1911. Voici les % comparatifs.

Classe de première année.

	1911	1912
1 ^{er} exercice	85.5 %	85 %
2 ^e »	82.4 %	86 %
3 ^e »	67.15 %	70 %

Classe de seconde année.

	1911	1912
1 ^{er} exercice	78.60 %	76.88 %
2 ^e »	77.55 %	76.90 %
3 ^e »	60.— %	63.50 %
4 ^e »	70.— %	74.50 %

299 mentions honorables ont été délivrées et 318 cartons d'honneur. Ces cartons d'honneur qui ne sont utilisés que pour le dernier exercice de chaque classe, sont fixés sur la cible A, et délivrés aux élèves qui ont logé une balle dans un des cercles qui graduent le carton.

38 sections ont été visitées par des membres du comité cantonal ou ses adjoints. Il ressort des comptes rendus que la très grande majorité des sections a travaillé sérieusement et utilement. Certains chefs de section ont réussi à imprimer à leur section de la vie et de l'entrain. Ailleurs règne une certaine mollesse à laquelle incline le tempérament national. Mêmes différences dans le cadre subalterne. Un des résultats de l'institution n'en est pas moins d'accroître chez les sous-officiers et même chez les officiers subalternes l'habitude et le goût du commandement. D'autre part, les instructeurs n'exigent pas toujours assez l'exactitude et la correction dans

les exercices où ces qualités doivent être obtenues. Il vaudrait mieux renoncer aux exercices de ce genre plutôt que de se contenter d'un à peu près.

Quant aux élèves, ils sont à quelques rares exceptions près, disciplinés attentifs et désireux de bien faire. Les comptes rendus relèvent souvent leur aspect lourd et gauche. Le manque de souplesse se manifeste notamment dans la course et au saut, exercices auxquels il y aura lieu de vouer toujours plus d'attention. D'une façon générale, la force physique des élèves trahit de grandes différences. Chez un grand nombre d'entre eux, la culture physique demande à être rationnellement développée.

Quoi qu'il en soit, de l'ensemble des comptes rendus, ressort la constatation d'un progrès certain sur les années précédentes.

Les dépenses du compte général, dans lequel ne rentrent pas les frais de munitions ni ceux de l'entretien et de la remise en état des armes et de l'équipement, se sont montées à 20 431 fr. 35, soit, par élève, 15 fr. 02. Le projet de budget, admis par le service de l'infanterie, prévoyait 15 fr. 38. Il y a donc eu une légère réduction. De nouvelles économies sont à l'étude qui trouveront leur application en 1913.

« Espérons, dit en terminant le président du comité cantonal, lieutenant-colonel Blanchod, que cette nouvelle année permettra de constater de la part de nos jeunes gens plus d'entrain encore que par le passé à suivre les cours d'instruction militaire préparatoire et à profiter des avantages qui leur sont offerts pour se préparer à devenir des citoyens vigoureux et forts, physiquement et moralement. »

Mutations. — Enregistrant la nomination du lieutenant-colonel Kind comme instructeur d'arrondissement de la 5^e division, nous avons omis d'ajouter qu'il avait été promu colonel.

— Le colonel A. Weissenbach, à Fribourg, et le lieutenant-colonel P. Charmillot, à St-Imier, ont été, sur leur demande, libérés de leurs commandements avec remerciements pour les services rendus.

→ Le colonel d'état-major M. de Wattenwyl et le lieutenant-colonel d'état-major E. Ceresole, tous deux à Berne, ont été transférés dans l'infanterie et nommés commandants de la 4^e brigade et du 1^{er} régiment d'infanterie.

— Les lieutenants-colonels d'infanterie C. de Perrot, à Colombier, et M. Feldmann, à Berne, ont été transférés dans l'état-major général.

— Ont été promus lieutenants-colonels : les majors C. Meyer, à Guin, nommé commandant du 9^e rég. d'inf., et E. de Goumoëns, à Emmenbrücke, transféré à l'état-major général.

Le major P. Bardet, à Colombier, prend le commandement du 1^{er} groupe de mitrailleurs d'infanterie.

Le major R. de Diesbach, à Fribourg, est transféré dans l'infanterie, à la disposition du canton de Fribourg.

Le capitaine A. Volkmar, à Zurich, est promu major et commandant du 3^e bat. car.

Fondation général Herzog. — Les demandes de subsides pour les objets que poursuit la Fondation général Herzog, doivent être adressées avant le 31 mai au colonel Turrettini, président du conseil d'administration à Genève.

BIBLIOGRAPHIE

Uli Braecker. Le pauvre homme du Toggenbourg. Sa vie et ses aventures. Traduit de l'allemand par Jules Brocher. 1 vol. in-8°. Genève 1913. A. Jullien, éditeur. Prix : broché 3 fr. ; relié 5 fr.

Uli Braecker est un des héros de la jolie collection des *Soldats suisses au service étranger*. Héros est peut-être beaucoup dire ; les lecteurs de la *Revue militaire suisse*, à qui il a été présenté en 1912 (livraison de janvier, p. 88), en savent quelque chose. Recruté bien malgré lui sous Frédéric II, il a surtout manifesté son courage en profitant de la bataille de Lobowitz pour désertter. Le Toggenbourg, où l'attendait sa fiancée, avait plus de charme pour lui que les casernes de Brandenbourg.

Le volume des *Soldats suisses* n'avait publié qu'un fragment des mémoires de Braecker. L'accueil fait par le public à ce fragment a encouragé l'éditeur Jullien à publier la traduction des mémoires en entier. Ils ne sont ni d'un littérateur, ni d'un érudit ; d'aucuns les jugeront enfantins. Et pourtant, ils ont leur charme, celui précisément de la grande simplicité de leur auteur, de la vie rustique qu'il a menée et qui fut celle, qui même à certains égards est encore celle de centaines de ses compatriotes. Car ils sont légion les pauvres hommes du Toggenbourg dont l'existence se résume à naître, grandir, créer une famille à force de travail, et à rêver parfois, au milieu du dur labeur, qu'ils sont des poètes. Uli Braecker est le représentant sentimental et naïf d'une fraction d'humanité toute imprégnée de rusticité montagnarde suisse-allemande. C'est là ce qui fait la saveur de ses mémoires, leur intérêt et la sympathie qu'ils éveillent. F. F.

Eclaireurs, par BADEN-POWELL. — 1 vol. in-8°. Neuchâtel 1913, Delachaux et Niestlé, éditeurs. Prix : 3 fr.

Ce volume est la traduction française de l'ouvrage aujourd'hui célèbre du colonel anglais Baden-Powell. Il porte en sous-titre : « Un programme d'éducation civique, » et quand on sait qu'à l'heure actuelle ce programme est suivi, dans le Royaume-Uni, par 500 000 garçonnetts de 12 à 15 ans, et que sous des modalités diverses, il est en train d'envahir le continent, on ne peut s'empêcher de le lire avec un intérêt qui est beaucoup plus que de la simple curiosité.

L'entreprise de Baden-Powell est aujourd'hui trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister sur le volume qui la fait le mieux connaître. Il suffit de le signaler. F. F.